

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU PÈ A MISSIONE DI
MEDIAZIONE SUCIALE ENERGIA PURTATA DA
L'ASSOCIU ALIS IN CISMONTE**

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA
MISSION DE MÉDIATION SOCIALE ÉNERGIE ASSURÉE
PAR L'ASSOCIATION ALIS DANS LE CISMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse agit, dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), pour le maintien dans le logement des ménages en difficulté.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, et dans la continuité des objectifs fixés par le PDALHPD sur le territoire du Cismonte, elle a souhaité, avec EDF, aider ces mêmes publics à prévenir les impayés d'énergie et à maîtriser leur consommation.

Ainsi, depuis 2009, une mission de médiation sociale énergie est confiée à l'association Accès au Logement et à l'Insertion Sociale (ALIS).

Cette mission a pour objectif d'accompagner les ménages en situation de précarité et rencontrant des difficultés dans le règlement de leurs factures d'électricité.

Le repérage et l'orientation de ces publics sont assurés par les travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse, les associations, les bailleurs sociaux dotés d'un service social, soit directement par l'association ALIS.

Les orientations peuvent également être effectuées dans le cadre des demandes d'aides du Fonds de Solidarité pour le Logement.

L'accompagnement réalisé par l'association ALIS porte sur :

- une action de conseil dans la gestion du budget énergie (information sur les abonnements, modes de règlement, chèque énergie) et la prévention des impayés de factures en lien avec EDF ;
- une action d'éducation en matière d'économie d'énergie par des visites à domicile ;
- une action d'information et d'accompagnement au dispositif Chèque énergie ;
- une action de sensibilisation et d'information auprès des bailleurs publics et privés sur les aides proposées pour améliorer la performance énergétique du logement : dispositif Agir Plus travaux bonifiés d'EDF et les aides de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation énergétique ;
- une action de repérage et d'orientation des publics éligibles à ces aides.

En 2020, malgré le contexte sanitaire lié à la Covid-19, la mission de médiation énergie s'est poursuivie. Ainsi, 145 nouveaux ménages ont été orientés vers la médiatrice énergie et 106 nouveaux ménages ont pu être rencontrés lors des visites à domicile.

Le nombre de ménages orientés par des organismes dotés d'un service social (associations, bailleurs, ...) est en progression, ce qui indique un bon développement et renforcement du réseau partenarial de l'association.

L'intérêt de l'action pour la Collectivité de Corse semble aussi se confirmer puisqu'un peu plus de la moitié des personnes orientées le sont par ses services (Action Sociale de Proximité).

Le financement de ces actions est assuré par EDF à hauteur de 30 000 euros et par la Collectivité de Corse à hauteur de 20 000 euros.

Pour l'année 2021, malgré la crise sanitaire, l'objectif est donc maintenu d'accompagner 85 ménages.

Il convient alors de reconduire cette participation pour le même montant.

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse (programme 5121, chapitre 934, fonction 428, compte 65568).

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs relative à la médiation sociale énergie à conclure avec EDF et l'association ALIS pour l'exercice 2021 telle que figurant en annexe ;
- d'approuver la convention de financement relative à la mission de médiation sociale énergie sur le Cismonte à conclure avec l'association ALIS pour l'exercice 2021 telle que figurant en annexe ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse à la mission de médiation sociale énergie à 20 000 euros pour l'année 2021 ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.